

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU Charente (voir pièce jointe)

Réponse de la Dasen :

Concernant nos remarques sur les délais trop courts de réception des documents, elle précise que l'administration fait ce qu'elle peut pour être dans les temps. Elle insiste sur le fait que ce n'est pas un manque de respect, elle a le souci d'être au plus près de l'évolution des situations.

Quant à l'annonce du ministre concernant l'école maternelle obligatoire dès 3ans, elle estime que c'est déjà la réalité objective du département.

1. Résultats permutations informatisées :

Il y a eu 15 départs pour 22 arrivées. 64 personnes demandaient à partir du département.

Soit 23 % des demandes d'exéats acceptées : même pourcentage que l'an dernier.

Suite aux erreurs administratives, des collègues se sont vu refuser les mutations qui leur avaient d'abord été accordées.

Le SNUipp-FSU est intervenu afin qu'une attention particulière leur soit portée pour les inéat-exéat, au nom du préjudice moral dû à l'erreur. La Dasen répond que ce n'est pas prévu . Elle ne peut pas s'engager pour le moment, car pas de consignes en ce sens du ministère.

2. Formation CAPPEI :

12 collègues ont passé l'entretien. Il y a eu 3 avis défavorables.

Parcours ex F : 3 départs : Sandra Guillemot, Manon Thomas et Stéphanie Thurpeau.

Un 4ème départ serait possible.

Parcours ex D : 5 avis favorables mais 4 départs : Oriane Arc-Chagnaud, Katia Bonny, Clément Lohues, Christelle Mauduit

Parcours ex E : 1 départ : Gaëlle Mingat

Il reste des places sur option F, or plusieurs enseignants sont à l'EREA depuis longtemps et ne s'engagent pas sur la formation. Cela interroge la Dasen.

Nous avons demandé le bilan du forum ASH. Mme Polès annonce 35 visites, des enseignants ayant seulement des questions, un projet, déjà spécialisés, beaucoup de collègues se sont mobilisés. Prochain forum le 28 novembre 2018.

Précisions demandées par le SNUipp-FSU :

- Dans le cadre du mouvement départemental: **quelqu'un qui part en formation est-il prioritaire sur quelqu'un ayant le cappei ou capash ?** L'administration répond non.

- Les postes d'enseignants éducateurs à l'erea apparaissent encore avec cette appellation alors que la distinction enseignants / enseignants éducateurs n'existe plus dans la circulaire parue en 2017.

C'est malheureusement la nomenclature nationale, qui n'est pas en conformité avec la circulaire.

L'administration s'engage à faire remonter la demande mais cela peut être long !

- **Pas de départ en formation G :** La dasen précise qu'il y a déjà un maître G par rased et 2 collègues terminent leur formation.

Le SNUipp-FSU s'inquiète de la perte de spécificité de cette option dans la mesure où, avec un CAPPEI, on peut obtenir un poste G en s'engageant simplement à suivre un module complémentaire.

La dasen rejoint nos inquiétudes et s'interroge sur la mobilité entre les formations, se demande comment accompagner les personnels voulant se former en G car c'est une spécialité très particulière.

3. Echange intra-académiques PES :

31 demandes pour une satisfaites, aucun mouvement en Charente Maritime ce qui paralyse les échanges.

Nous questionnons sur ce qui se passerait si l'une des deux candidates n'était pas validée ?

La dasen pense que ça annule l'échange.

Nous faisons alors la demande qu'en cas de non titularisation de l'une des PES, ce soit la personne suivante qui participe à l'échange. Il faut l'anticiper. Et dans tous les cas, informer les PES des règles.

4. Postes adaptés :

24 demandes et finalement 18 dossiers constitués, dont 11 avis favorables, 3 PACD accordés.

Le SNUipp-FSU déplore le refus de certains dossiers et s'insurge contre le fait que des collègues n'ayant obtenu d'allègement de service soient encouragés à faire une demande de temps partiel.

Nous dénonçons les conséquences du manque de moyens sur les collègues.

5. Bilan du projet départemental d'avancement 2017/18 :

Si l'on regarde les enseignants promouvables aux 7ème et 9ème échelons avec la bonification d'ancienneté, on constate que 50 % des hommes sont promus contre seulement 26 % des femmes.

La Dasen regrette ce constat. Nous disons souhaiter que des critères objectifs permettant de rééquilibrer les avancements de carrière hommes et femmes lors du passage à la hors classe, soient définis par un groupe de travail.

6. Postes bloqués pour l'accueil des PES :

Nous déplorons le manque d'information aux collègues des écoles concernées. La liste a été publiée sans aucune concertation. Dans certaines écoles, le contexte est compliqué et les classes ne devraient pas servir de support pour les stagiaires. Nous demandons d'avantage de dialogue et de concertation.

Nous interrogeons sur l'organisation prévue pour 2018/19, binômes et emploi du temps :

l'organisation en binômes est reconduite mais les services n'ont pas encore la maquette de formation. La dasen souhaite être associée aux réflexions.

7. Questions diverses :

Un certain nombre de collègues nous a fait part de retraits sur salaire sans information préalable de l'administration.

Quand les services administratifs s'aperçoivent d'un trop perçu, ils suppriment immédiatement dans la paye du mois en cours et régularisent les mois suivants.

La dasen nous explique que l'étalement de la dette est désormais impossible car des collègues auraient alors refusé de rembourser cette dette !! Nous nous interrogeons sur la pertinence de la réponse. Nous réitérons notre demande d'information préalable du retrait aux collègues et de possibilité d'échelonner les remboursements.

La dasen a refusé 5 demandes de détachement vers l'enseignement secondaire. Elle a exposé sa logique : elle émet un avis défavorable quand la discipline n'est pas déficitaire car sinon elle devrait recruter des contractuels (ce qui ne choque pas le SE-Unsa !). Elle ne souhaite pas puiser dans le vivier, déjà déficitaire, du 1^{er} degré pour abonder le 2nd degré. Nous dénonçons le manque de moyens qui empêche la mobilité des collègues.

- Les organisations syndicales demandent de réunir un groupe de travail sur le passage à la hors classe . L'administration dit être en attente de la circulaire qui précisera les dates de début de constitution des dossiers. **Nous découvrons donc en séance la nécessité de compléter notre dossier professionnel car le passage à la hors classe sera décidé selon des critères individualisés : carrière, diplômes ou formations et transitoirement, la note. Il y aura donc une appréciation qualitative qui mesurera l'expérience et l'investissement des collègues !!! Alors que tous devaient équitablement bénéficier de la hors classe, nous nous dirigeons insidieusement vers des carrières au mérite !**

- Rythmes scolaires et horaires des écoles l'an prochain : les élu.es SNUipp-FSU demandent le calendrier à la Dasen. Elle prévoit un CDEN fin mai-début juin. Elle annonce déjà un retour massif à la semaine de 4 jours.

- Nous interrogeons l'administration sur les frais de déplacement des PES pour les journées hors Angoulême (Niort, Poitiers, Chasseneuil, ...) : l'administration se renseigne sur les modalités de remboursement. Cependant selon eux, les formations sont dans le périmètre académique, ce qui n'ouvrirait pas droit à des remboursements !

- Nous avons constaté de l'hétérogénéité au sein de l'académie dans le reclassement des PES : L'administration s'appuie sur la jurisprudence qui dit qu'il n'y a pas de reclassement tant que la personne n'est pas titulaire. Dans le département seulement des personnes déjà titulaires dans un autre domaine de la fonction publique en catégorie A, sont reclassées à l'échelon 2 pendant l'année de stage pour qu'il n'y ait pas de perte de salaire ou le moins possible.

- Les élu.es SNUipp-FSU s'alarment que des collègues souhaitant reprendre à temps partiel suite à un congé maternité doivent attendre quasiment la veille de la reprise pour connaître la décision de la dsden !!! Ce sont pourtant des temps partiels de droit demandés très en amont de la reprise. Une fois de plus, il ne nous paraît pas normal que ces collègues aient à subir le manque de moyens.

- Rendez-vous de carrière :

> Nous demandons :

- le calendrier pour le retour des appréciations des IEN et Dasen : L'avis de l'IEN sera visible à partir du 4 avril dans les boîtes e-prof, l'avis final de la Dasen paraîtra mi-septembre, à la fin des opérations de la campagne.

- les modalités de déroulement des rendez-vous de carrière pour collègues inspecté.es l'an dernier et éligibles à un rendez-vous de carrière cette année : La Dasen précise qu'ils bénéficieront d'un rendez-vous de carrière conçu comme une formalité.

- Nous réitérons notre demande des nouvelles circonscriptions avec répartition des écoles et des postes au sein de celles-ci.

- Le SNUipp-FSU demande comment l'information sur les pôles ressource (mission, rôle, ...) est faite auprès des collègues. SNUipp-FSU La Dasen propose d'y travailler et de définir ce que le département y engage concrètement au delà du cadrage national.

- Questions posées par les élu.es SNUipp-FSU à propos de la Brigade départementale :

> Quelle modalité de récupération des heures faites en trop ? La DASEN propose que les BD récupèrent les heures en fin d'année scolaire. *Nous restons vigilants et allons réinterroger les services concernés.*

- Combien d'élèves allophones non accueillis en UPE2A sont recensés sur le département ? La dasen n'est pas en mesure de nous répondre.

- Quelles règles de communication entre l'administration et les représentants des personnels ? Nous déplorons une absence de réponse à nos courriels. L'administration s'engage à y être attentive à l'avenir.

- Quel dispositif est mis en place par l'administration face à l'émergence de la diffamation sur les réseaux sociaux ? L'administration rappelle la procédure :

1) porter plainte

2) demander protection juridique de fonctionnaire

3) se former pour se défendre. Elle envisage de proposer une formation par exemple avec la Maif ou l'Autonome.

Elle rappelle aussi que les IEN accompagnent les collègues au cas par cas.

Le SNUipp-FSU demande si une personne de l'administration est chargée de ces questions : la réponse est non !

- Nous avons abordé la situation difficile à la Segpa de Cognac.